

PLAFOND GENERAL DE PRISE EN CHARGE DES HONORAIRES D'AVOCAT 2025

par ordonnance, jugement ou arrêt (y compris la préparation du dossier et la plaidoirie)

Les frais habituels inhérents à la gestion d'un dossier (frais de téléphone, de déplacement, etc.) sont inclus dans l'honoraire que nous réglons dans le cadre de ce plafond.

La mise en œuvre de ce plafond dépend des garanties protection juridique dont l'assuré est bénéficiaire

Référence	PROCEDURES	Montant T.T.C.	Montant H.T.
1	. Tribunal / Chambre de proximité	904 €	753.33 €
2 a	. Tribunal judiciaire en dernier ressort	904 €	753.33 €
b	. Tribunal judiciaire à charge d'appel	1 297 €	1 080.83 €
3	. Chambre spécialisée du Tribunal judiciaire en matière civile	1 203 €	1 002.50 €
4 a	. Juge des contentieux de la protection en dernier ressort	904 €	753.33 €
b	. Juge des contentieux de la protection à charge d'appel	1 297 €	1 080.83 €
5	. Pôle social du Tribunal judiciaire	1 203 €	1 002.50 €
6 a	. Conseil de prud'hommes : - audience de conciliation (sans conciliation)	673 €	560.83 €
b	- audience de conciliation (avec conciliation)	1 235 €	1 029.17 €
c	- audience de jugement	959 €	799.17 €
7	. Tribunal de commerce	1 093 €	910.83 €
8	. Tribunal administratif	1 297 €	1 080.83 €
9 a	. Conseil de discipline : - suivi de sanctions	738 €	615.00 €
b	- non suivi de sanctions	1 108 €	923.33 €
10	. Juge de l'expropriation	977 €	814.17 €
11	. Chambre spécialisée du Tribunal judiciaire en matière pénale	947 €	789.17 €
12	. Tribunal de police 5ème classe	947 €	789.17 €
13 a	. Tribunal correctionnel : - hors mise en examen de l'assuré	1 036 €	863.33 €
b	- mise en examen de l'assuré, incluant un forfait de 15 h d'assistance à instruction	4 124 €	3 436.67 €
14	. Cour d'assises, Cour criminelle et Cour d'assises des mineurs	1 239 €/journée	1 032.50 €/journée
15 a	. Cour d'assises/ Cour criminelle : - mise en examen de l'assuré incluant un forfait de 15h d'assistance à instruction	5 196 €	4 330.00 €
b	- journée d'audience supplémentaire suite à mise en examen	1 239 €/journée	1 032.50 €/journée
16	. Chambre de l'instruction et juridiction d'application des peines	633 €	527.50 €
17	. Composition pénale, présentation au procureur	773 €	644.17 €
18	. CIVI-CRCI-ONIAM	788 €	656.67 €
19	. Commission	394 €	328.33 €
20 a	. Tribunal paritaire des baux ruraux : - audience de conciliation	328 €	273.33 €
b	- audience de jugement	630 €	525.00 €
21	. Autres juridictions de 1ère instance françaises	987 €	822.50 €
22	. Juridictions étrangères du 1er degré	1 574 €	1 311.67 €
23	. Cour d'appel	1 297 €	1 080.83 €
24	. Postulation cour d'appel	690 €	575.00 €
25	. Recours devant le 1er président de la cour d'appel	834 €	695.00 €
26	. Recours contre une décision du 1er degré ou autre devant une juridiction étrangère	2 111 €	1 759.17 €
27 a	. Cour de cassation et conseil d'état : - en demande	2 793 €	2 327.50 €
b	- en défense	2 473 €	2 060.83 €
28	. Juridictions européennes	1 866 €	1 555.00 €
29	. Référé (dont référé suspension) et juge de l'exécution	652 €	543.33 €
30	. Ordonnance du juge de la mise en état	642 €	535.00 €
31	. Ordonnances (notamment sur requête gracieuse) (forfait)	392 €	326.67 €
32	. Question prioritaire de constitutionnalité	568 €	473.33 €
INTERVENTIONS			
33	. Suivi expertise judiciaire (forfait)	292 €	243.33 €
34	. Assistance à expertise/instruction (toutes juridictions)	150 €/heure	125.00 €/heure
35	. Déclaration de créance /relevé de forclusion par avocat en cours de procédure	162 €	135.00 €
36	. Démarches au parquet	144 €	120.00 €
37	. Témoin assisté (forfait 5h)	711 €	592.50 €
38	. Assistance à garde à vue (si entre 20h et 6h, week-end et jour férié, honoraire doublé)	150 €/heure	125.00 €/heure
39	. Rédaction de plainte avec constitution de partie civile	392 €	326.67 €
40	. Frais de photocopies (forfait par affaire confiée)	12 €	10.00 €
41 a	. Intervention amiable (art. L 127-2-3 du Code des assurances) et Audience de Règlement Amiable (ARA)	243 €	202.50 €
b	+ Bonus transaction amiable aboutie mettant fin au litige	366 €	305.00 €
42 a	. Médiation (de toute nature), Conciliation, Procédure Participative	773 €	644.17 €
b	+ Bonus transaction amiable aboutie mettant fin au litige : différence avec le plafond d'honoraires dû devant la juridiction compétente		
43	. Renvoi en conciliation par le juge (civil, pénal) sans conciliation	376 €	313.33 €
44	. Consultation avocat à la Cour de Cassation /Conseil d'Etat	1 397 €	1 164.17 €
45 a	. Transaction amiable aboutie par avocat après assignation au fond : 100 % de l'honoraire correspondant à la juridiction compétente		
b	. Transaction amiable aboutie hors avocat après assignation au fond ou après désistement : 50 % des honoraires dus devant la juridiction compétente		

COVEA PROTECTION JURIDIQUE - Société anonyme au capital de 88.077.090,60 euros - Entreprise régie par le code des assurances - RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512Z –
TVA : FR74 442 935 227 - Siège social : 160, rue Henri Champion, 72045 Le Mans Cedex 2

